

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

A la suite d'une convocation du lundi 10 novembre 2025, les membres du Comité syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 17 novembre 2025 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

- ✓ Etaient présents : **29**
 Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Grégoire LEININGER, Pascal HELFENSTEIN, René STEINER, Jean MEKETYN, Bernard TREUVELOT, Bernard CLAVE, Jean-Luc JEHIN, Dominique LIMBACH, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Dominique SCHOULLER, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Ginette MAGRAS, Salvatore FIORETTTO, Pierre THIL, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG.
 - Dont représentés par son suppléant :
 Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA, Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Eliane JACQUES.
 - ✓ Excusés ayant donné procuration : **6**
 Madame, Messieurs Laurent MENIERE a donné procuration à Bernard TREUVELOT, Hubert BOURING a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Cyrille FETIQUE a donné procuration à Roland ROTH, Bernard COLBUS a donné procuration à Ginette MAGRAS, Roselyne DA SOLLER a donné procuration à Philippe SCHUTZ, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTTO.
 - ✓ Excusés : **14**
 Madame, Messieurs, Alexandre CASSARO, Chantal PLATTE, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Gabriel WALKOWIAK, Can DURKUT, Gabriel GLATH, Marc SENE, Jean-Paul TINNES, Roland GLODEN, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Serge STEBLER, Germain DERUDDER.
 - ✓ Absents : **6**
 Mesdames, Messieurs, Jean-Luc LUTZ, Emmanuel THIRY, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Cathia HEIM, David SUCK.
-

08. MARCHES PUBLICS

OBJET : REMPLACEMENT DE TREMIES ET GOULOTTES DU DIGESTEUR 2 DE L'UNITE DE METHANISATION DES BIODECHETS

Le Président rappelle que Méthavalor, l'unité de méthanisation des biodéchets du Sydeme à Morsbach dispose de trois digesteurs.

Le digesteur 2 est à l'arrêt depuis le 1er décembre 2023 en raison d'un blocage de l'arbre d'agitation. Sa rénovation est engagée en cinq étapes correspondant à cinq marchés publics distincts.

Dans la continuité des travaux de remise en état du digesteur 2 de Méthavalor déjà réalisés il est nécessaire de procéder au remplacement des trémies et goulottes du digesteur 2.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 02 juin 2025, sous la forme d'un accord-cadre en procédure adaptée, avec une date limite des offres fixée au 15 juillet 2025.

Aucune offre n'ayant été reçue, la procédure a été déclarée infructueuse.

Il y a lieu, en conséquence, de recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable, prévue par les termes de l'article R.2122-2 du Code de la commande publique.

Le besoin initial du marché n'ayant pas été substantiellement modifié, deux candidats ont été sollicités :

- Le candidat Kanadevia Inova A.G. a remis une offre non conforme sur le plan technique, sa candidature est ainsi rejetée
- Le candidat Ortec Industrie a remis une offre conforme sur le plan technique, sa candidature et son offre sont ainsi acceptées.

L'offre proposée par la société Ortec Industrie correspond à un montant de 351 988 € HT.

Bien que ce montant dépasse le seuil de procédure adaptée, cela est sans incidence car la nouvelle procédure (négociée sans publicité) n'est pas conditionnée par ce seuil.

L'offre est jugée économiquement acceptable et techniquement satisfaisante.

La Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'attribution de ce marché à la société Ortec Industrie, en procédure négociée sans publicité, ni mise en concurrence préalable prévue par les termes de l'article R.2122-2 du Code de la commande publique.

Le Comité syndical,

ENTENDU le rapport du Président ROTH ;

Délibère par :

36 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- De prendre acte de la décision de la CAO,
- Autoriser le Président à signer les documents du marché, les crédits correspondants étant inscrits au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 17 novembre 2025

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur général des services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération, **26 NOV. 2025**
Et de la transmission en Sous-Prefecture le

